

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables et M. Jacques CHAULIE Chef de service planification au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à Mlle Laurence MATHIEU Directrice générale adjointe des services au sein du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 24680

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1.123.01 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Tout bon de commande y compris sous le régime RNCRC, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 15 000 € HT de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations tarifaires de réparation, entretien des travaux d'entretien relevant de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.

- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière « intervenant post-aménagement » également, notamment les plans, annexes à l'acte d'attribution relatives à la présentation, leur mise au point ou leur exécution.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

- Monsieur Jacques CHAULIE

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR\_SIGN\_24680\_MATHIEU.pdf  
(.pdf, 154,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER